

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 6 juin 2016 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016 et de la séance ordinaire du 2 mai 2016;
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2016;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mai 2016;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie;
- 8- Période de questions ;
- 9- Remise des attestations aux membres de la Corporation des partenaires 12-18;
- 10- Maire suppléant pour juillet, août et septembre 2016;
- 11- Congrès FQM 2016;
- 12- Adoption du règlement 159-2016 visant à modifier le règlement 153-2015;
- 13- Demande de dérogation mineure pour le 152, Chemin de la Seigneurie;
- 14- Demande de permis de construction pour le 1837, rue Dublin;
- 15- Demande de permis de construction pour le 1834, rue Dublin;
- 16- Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- 17- Demande d'exclusion du lot 446-1, rang 7 du canton d'Inverness;
- 18- Programme Réhabilitation du réseau routier local;
- 19- Travaux de lignes de rues sur chemins municipaux;
- 20- Ouverture des soumissions pour les travaux de rechargement sur le rang 8;
- 21- Nouveaux prix pour pelles hydrauliques en 2016;
- 22- Achat de pneus pour la niveleuse;
- 23- Offre de service pour fournir une connexion internet haute vitesse ainsi qu'une connexion de type WIFI au centre récréatif;
- 24- Demande de restauration du skate parc;
- 25- Offres de services pour la fourniture d'un panneau d'affichage à l'édifice municipal;
- 26- Demande du CDEI;
- 27- Soutien au Musée du Bronze;
- 28- Demande financière de la « Journée Bouger en famille » de la MRC de l'Érable;
- 29- Demande pour le projet « Un Arbre, Une Vie »
- 30- Varia
 - A. Mention spéciale remise à la bibliothèque
 - B. Demande de permis de construction pour le 333, Gosford Sud
 - C. Collecte du plastique agricole pour un contrat d'une durée de 3 ans;

- D. Appel d'offres pour une pelle mécanique sur roues
- E. Local pour le comité 12-18 d'Inverness
- F. Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
- G. Demande de René Carrier
- H. Invitation pour le brunch de la fête des Pères

31- Période de questions
32- Levée de la séance

R-131-06-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-132-06-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

R-133-06-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016 et de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soient adoptés tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE MAI 2016

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2016.

5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MAI 2016

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de mai est de : **244,278.09\$**

R-134-06-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que les comptes du mois de mai soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

30-VARIA

E. Local pour le comité 12-18 d'Inverness

Les travaux seront faits dans les prochaines semaines par les membres du comité 12-18 d'Inverness accompagnés de Mme Véronique Brochu qui a proposé ses services.

6- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- REMISE DES ATTESTATIONS AUX MEMBRES DE LA CORPORATION DES PARTENAIRES 12-18

Afin de souligner l'importance de leur « engagement bénévole », le Maire, Michel Berthiaume a remis des attestations personnalisées aux membres de la Corporation des Partenaires 12-18 suivants : Audrey Lambert, Véronique Lambert, Line Berthiaume, Cassandra Vachon, Érika Gourde, Mélina Parent, Myriam Caron et Stéphanie Gagné.

Les membres de la Corporation des Partenaires 12-18 suivants étaient absents et n'ont pu recevoir leurs attestations à la séance du conseil : Mesdames Véronique Lambert et Cassandra Vachon.

10- MAIRE SUPPLÉANT POUR JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2015

R-135-06-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que Madame Caroline Lemay soit nommée maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- CONGRÈS DE LA FQM 2016

La 75^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 29, 30 et 1^{er} octobre prochain. Vous avez jusqu'au 26 août pour vous inscrire au coût de 720.00\$ +taxes par personne.

R-136-06-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité paie les frais d'inscription pour 2 personnes pour ce congrès, les coûts d'hébergement ainsi que les frais de déplacement des participants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- ADOPTION DU RÈGLEMENT 159-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 153-2015

Les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

CONCERNANT LA DÉTERMINATION DES FRÉQUENCES DES
SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire de modifier le règlement 153-2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la date du lundi 1^{er} août 2016 par le mardi, 9 août 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Yvan

Séance ordinaire du 6 juin 2016

Tanguay, conseiller, à la séance régulière du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE

R-137-06-2016 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil ordonne et statue par le présent règlement, ce qui suit :

Article 1 :

Le conseil municipal remplace la date du lundi 1^{er} août 2016 par le mardi, 9 août 2016.

Article 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 152, CHEMIN DE LA SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé à proximité du lieu visé par la demande est en zone agricole et qu'il ne peut y avoir de projet résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain en arrière de la cabane à sucre est très abrupte ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement n'a pas à être alignée avec des constructions existantes puisque celles-ci sont très éloignées;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment était existant avant la construction du chemin de la seigneurie ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande cette demande ;

R-138-06-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de la cabane à sucre dans la marge de recul avant avec la condition suivante :

- -l'implantation de l'agrandissement devra se situer à une distance minimum de dix(10) mètres de la ligne de propriété ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 1837, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçu afin de construire un abri d'auto annexe de 14 pieds x 19,5 pieds en cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est visée par le règlement No. 140-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) du secteur patrimonial du village d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis doit répondre à l'atteinte des objectifs du règlement no. 140-2014 par l'application des critères d'évaluation prescrits;

Séance ordinaire du 6 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet démontre une architecture qui recherche l'harmonie envers le bâtiment lui-même;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise l'harmonisation des gabarits et hauteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet démontre que la couleur qui sera utilisée pour les la toiture s'harmonise avec la construction existante;

R-139-06-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil municipal accepte cette demande de permis pour la construction d'un abri d'auto annexe de 14' x 19'-5" en cour latérale avec les conditions suivantes :

- le demandeur devra prévoir un recouvrement de couleur blanche pour les colonnes de bois.
- le demandeur devra prévoir un support à l'épreuve du gel pour la structure de l'abri d'auto afin que celle-ci conserve son apparence

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE 1834, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçu afin de faire plusieurs travaux extérieurs et intérieurs de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est visée par le règlement No. 140-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) du secteur patrimonial du village d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis doit répondre à l'atteinte des objectifs du règlement no. 140-2014 par l'application des critères d'évaluation prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet démontre une architecture qui recherche l'harmonie envers le bâtiment lui-même;

CONSIDÉRANT QUE les portes et les fenêtres, seront faites de matériaux de couleur et de type similaire à ceux existants sur la résidence;

CONSIDÉRANT QU'une œuvre d'art en bronze favorisera et mettra en valeur la façade du bâtiment ainsi que le paysage de la rue ;

R-140-06-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure concernant plusieurs travaux extérieurs de la résidence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

16- FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2015, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE

R-141-06-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 35 092.57\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité d'Inverness s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- DEMANDE D'EXCLUSION DU LOT 446-1, RANG 7

CONSIDÉRANT QUE L'*Atelier du Bronze inc* a fait une demande à la municipalité à l'effet d'exclure la partie de son terrain soit 1968m², situé dans la zone agricole désignée, pour permettre l'agrandissement de son atelier;

CONSIDÉRANT QUE l'*Atelier du Bronze inc* est une fonderie qui coule des œuvres d'art en bronze et a une renommée nationale;

CONSIDÉRANT QUE cette fonderie est la plus importante au Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement permettra de rendre plus fonctionnelle les différentes opérations industrielles reliées au coulage du bronze;

CONSIDÉRANT QUE l'*Atelier du Bronze inc* emploie 25 personnes et que cet agrandissement permettra dans le moyen terme d'embaucher 10 personnes additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'espace visé est borné au nord-ouest par une plantation d'arbres de Noël et au sud-ouest et nord-est par des résidences;

CONSIDÉRANT QUE l'espace visé et son exclusion de la zone agricole désignée n'a pas d'impact sur les pratiques agricoles puisque les bâtiments d'élevage les plus près, sont à plus de 1500m;

CONSIDÉRANT QUE le critère relatif à la disponibilité d'autres emplacements susceptibles de réduire les contraintes à l'agriculture ne s'applique pas, puisque la demande d'exclusion vise l'agrandissement du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'*Atelier du Bronze inc* est le plus gros employeur de la municipalité et que les retombées économiques sont importantes tant en terme d'emplois que du tourisme que cette entreprise génère, en raison de l'unicité de ses activités;

EN CONSÉQUENCE

R-142-06-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la municipalité d'Inverness appuie la demande de *l'Atelier du Bronze inc* pour l'exclusion de la zone agricole désignée, d'une partie du lot 466-1, rang 7, canton d'Inverness, municipalité d'Inverness, pour des fins d'agrandissement de son atelier afin de rendre plus fonctionnel les opérations;

De demander l'appui de la MRC de L'Érable ;

Et

De transmettre à la CPTAQ, la demande d'exclusion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance des modalités d'application du Volet—Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité d'Inverness désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, DE LA Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs,

R-143-06-2016 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- TRAVAUX DE LIGNES DE RUES SUR CHEMINS MUNICIPAUX

La municipalité d'Inverness a reçu 2 soumissions pour les travaux de lignes de rues :

Marquage et Traçage du Québec :
Soumission #1113 au coût de 165\$/km

Dura-Lignes

Séance ordinaire du 6 juin 2016

Soumission 2016 au coût de 240\$/km

R-144-06-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Marquage et Traçage du Québec au coût de 165.00\$/km plus taxes pour un traçage de 25 km (août 2016)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

20- OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LE RANG 8

A) Fourniture de matériaux granulaires

La municipalité a reçu 1 soumission pour la fourniture de 4500 tonnes métriques de gravier pour les travaux de voirie dans le rang 8.

- Excavation Gilles Champagne : prix total de 11.04 \$ / tonne (incluant la redevance).

R-145-06-2016 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission d'Excavation Gilles Champagne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Transport des matériaux granulaires pour les travaux de rechargement sur le rang 8

La municipalité a reçu 3 soumissions pour le transport de 4500 tonnes métriques de gravier pour les travaux de voirie dans le rang 8:

- La première de Yvonne Carrier selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.
- La deuxième de Monsieur Stéphane Champagne selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.
- La troisième de Excavation Gilles Champagne selon les tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.

R-146-06-2016 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte toutes les soumissions afin de s'assurer que la municipalité ait à sa disposition suffisamment de camions afin de transporter le gravier le plus rapidement possible sur le site des travaux.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise le passage des camions sur la Route Kinnears pour la durée des travaux de rechargement sur le rang 8.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

21- NOUVEAUX PRIX POUR PELLES HYDRAULIQUES EN 2016

Séance ordinaire du 6 juin 2016

Excavation Gilles Champagne a fait parvenir à la municipalité la nouvelle liste de prix pour les pelles hydrauliques suivantes :

Takeuchi TB 285 (2013) : 60.00\$/heure
Hyundai 140 LC (2006) : 90.00\$/heure

La location des pelles hydrauliques sera sans chauffeur.

22- ACHAT DE PNEUS POUR LA NIVELEUSE

La municipalité a reçu une soumission le 20 mai 2016 de la part de GCR Pneus et services pour l'acquisition de 4 pneus pour la niveleuse au coût de 6 872.00\$ plus taxes.

R-147-06-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil municipal accepte la soumission de GCR Pneus et services au coût de 6 872.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23- OFFRE DE SERVICE POUR FOURNIR UNE CONNEXION INTERNET HAUTE VITESSE AINSI QU'UNE CONNEXION DE TYPE WIFI AU CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que la municipalité d'Inverness a reçu l'offre de services de Gosford Airnet;

R-148-06-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness accepte l'offre de Gosford Airnet pour fournir une connexion internet haute vitesse ainsi qu'une connexion de type WIFI au centre récréatif au montant de 300.00\$ plus taxes approximativement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

24- DEMANDE DE RESTAURATION DU SKATE PARC

Suite à la réception d'une demande de restauration de skate parc signée par plusieurs jeunes de la municipalité

R-149-06-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness donne son autorisation pour réaliser les travaux selon les plans fournis et accepte de fournir la « plate » de métal pour compléter le module du « Box ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

25- OFFRES DE SERVICES POUR LA FOURNITURE D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité et la Caisse de l'Érable désirent un panneau indiquant leurs services respectifs et le stationnement de l'édifice municipal;

Considérant que la municipalité a approuvé le montage et qu'elle a reçu la soumission de Les enseignes Pala le 14 mars 2016 pour la fourniture d'un panneau d'affichage (type pylône) ainsi que des luminaires au-dessus pour installer à l'édifice municipal ;

Considérant que la municipalité a reçu la soumission de Écono Pieux pour la fourniture de 2 pieux vissés de 5 pouces de diamètres pour implanter le panneau;

Considérant que la municipalité a reçu la soumission de JBM Électrique Inc le 27 mai 2016 pour la fourniture d'une cellule photo électrique pour l'éclairage de l'affichage et le raccord du panneau à une distance d'environ 75 pieds de l'édifice municipal ;

R-150-06-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Les Enseigne Pala au montant de 5400.00\$ plus les taxes pour la fourniture et la livraison du panneau d'affichage.

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Écono Pieux au montant de 850.00\$ plus les taxes pour la fourniture de 2 pieux vissés.

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission de JBM Électrique Inc. au montant de 725.00\$ plus les taxes pour le raccordement du panneau d'affichage à l'entrée électrique de l'édifice municipal.

Que la municipalité d'Inverness facture la Caisse de l'Érable pour 50% des frais encourus pour la fourniture et l'installation du panneau d'affichage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

26- DEMANDE DU CDEI

Considérant que le CDEI a épuisé son budget de 2016;

Considérant que d'autres sommes sont à verser d'ici la fin de 2016;

R-151-06-2016 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise une aide financière de 14 500.00\$ à même la réserve non affectée afin que le CDEI puisse remplir ses obligations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

27- SOUTIEN AU MUSÉE DU BRONZE

Considérant que la municipalité a reçu une demande du Musée du Bronze afin que des reçus officiels soient émis pour les dons de bienfaisance;

R-152-06-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité accepte de faire la délivrance de reçus officiels de dons en espèce.

Que la municipalité s'occupe de verser les sommes au Musée mensuellement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

28- DEMANDE FINANCIÈRE DE LA « JOURNÉE BOUGER EN FAMILLE » DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Le comité organisateur sollicite une aide financière pour l'évènement qui se tiendra le 1^{er} octobre 2016 au centre-ville de Princeville.

R-153-06-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 100.00 \$ pour la Journée Bouger en famille 2016 tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

29- DEMANDE POUR LE PROJET « UN ARBRE, UNE VIE »

Suite à la présentation de M. Yvon Camirand pour le projet « Un arbre, une vie »

R-154-06-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de participer en permettant la pose d'arbres sur des terrains municipaux; arbres que des jeunes de l'école primaire de la municipalité auront fait croître.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

30- VARIA

A. Mention spéciale remise à la bibliothèque

La bibliothèque d'Inverness a reçu une mention spéciale de la part du réseau Biblio lors de l'assemblée annuelle qui s'est déroulée le 3 juin dernier. Cette mention fait référence à l'amélioration de ses locaux.

B. Demande de permis de construction pour le 333, Gorsford Sud

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le revêtement des bardeaux d'asphalte ainsi que de remplacer la galerie existante par une nouvelle avec les mêmes dimensions et en enlevant le garde-corps;

CONSIDÉRANT QUE la demande est visée par le règlement No. 140-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) du secteur patrimonial du village d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis doit répondre à l'atteinte des objectifs du règlement no. 140-2014 par l'application des critères d'évaluation prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet démontre une architecture qui recherche l'harmonie envers le bâtiment lui-même;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise l'harmonisation des gabarits;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'agrandissement respecte les caractéristiques et le langage architectural du milieu mais également, le cas échéant, le bâtiment principal auquel il réfère;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas visible de la rue Dublin et de la rue Gosford sud ;

R-155-06-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal accepte la demande de permis de construction pour le 333, rue Gosford sud avec la condition suivante :

- Ajout d'une main courante et poteaux en façade de la porte pour éviter des chutes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C. Collecte du plastique agricole pour un contrat d'une durée de trois ans

Considérant qu'il s'agit d'un appel d'offres qui a pour objet la collecte mensuelle et le traitement du plastique de balle d'ensilage pour la municipalité d'Inverness.

Considérant que les plastiques seront déposés dans un conteneur de deux ou quatre verges, qui seront installés directement chez les producteurs agricoles à un endroit accessible pour le camion de collecte. Les producteurs agricoles devront être en mesure d'y déposer les plastiques sans avoir à les mettre dans un sac.

Considérant que la municipalité a reçu 2 soumissions pour la collecte du plastique agricole;

- Groupe Gaudreau (26 avril 2016): prix de 304.01\$ pour un conteneur de 2 verges et un prix de 608.02\$ pour un conteneur de 4 verges.
- Services sanitaires Denis Fortier (6 juin 2016) : prix de 294.00\$ pour un conteneur de 2 verges et un prix de 408.00\$ pour un conteneur de 4 verges.

R-156-06-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Services sanitaires Denis Fortier pour la collecte du plastique agricole pour un contrat d'une durée de 3 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D. Appel d'offres pour une pelle mécanique sur roues

Ce dossier sera discuté ultérieurement

E. Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant que la municipalité d'Inverness a signé une entente relative à l'utilisation des services d'inspection de la MRC de l'Érable le 20 juin 2012;

Considérant que notre municipalité souhaite continuer d'utiliser les services de la MRC pour une période indéterminée;

Considérant que la MRC est d'accord pour fournir le service d'inspection en bâtiment et en environnement par l'entremise d'un de ses inspecteurs et qu'il y a lieu de procéder à sa nomination;

R-157-06-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Séance ordinaire du 6 juin 2016

QUE le Conseil municipal de la Municipalité d'Inverness nomme à titre de «fonctionnaire désigné», M. Yannick Faucher à l'administration et l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

G. Demande de René Carrier

Ce dossier sera discuté ultérieurement.

H. Invitation pour le brunch de la fête des Pères

Madame Caroline Lemay invite les membres du conseil au brunch de L'Invernois qui se tiendra le dimanche 19 juin 2016. Un montant de 3\$ par personne sera remis à la Résidence Dublin.

31- PÉRIODE DES QUESTIONS

32- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-158-06-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 20 H 50

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière